



NOTICE TO RESIDENT

Claymor Avenue, Senio Avenue and Falaise Road Integrated Road, Sewer and Watermain Replacement Project Contract No. CP000382

CONSTRUCTION

March 2021

Dear Resident,

COVID-19 is an unprecedented situation and the City of Ottawa is committed to protecting people and the community. The Province of Ontario has allowed certain businesses and workplaces, including all municipal construction projects, to continue operations subject to compliance with strict public health and safety protocols. The City is working closely with the industry and complying with restrictions and recommendations provided by municipal, provincial and federal health officials, as well as the Ministry of Labour, Training and Skills Development.

Beginning in April, the City of Ottawa will start construction for the replacement of underground sewers and watermains, and a full road reconstruction in your neighbourhood.

Information for the Claymor Avenue, Senio Avenue and Falaise Road Integrated Road, Sewer and Watermain Replacement Project can be found at ottawa.ca/claymoravenue.

What: The work involves replacement of underground sewers and watermains, and full road reconstruction. It also includes a new sidewalk on the east side of Claymor Avenue, from Meadowlands Drive to Falaise Road.

Why: This work is required to improve the aging infrastructure and to improve reliability.

When: Construction on Senio Avenue and Claymor Avenue, from Meadowlands Drive to Normandy Crescent, will begin in April 2021. Landscaping and asphalt work will also be completed on Falaise Road and Claymor Avenue, from Normandy Crescent to Falaise Road. Construction will be completed by late fall 2021.

Where:

- Senio Avenue, from Normandy Crescent to Falaise Road
- Claymor Avenue, from Meadowlands Drive to Falaise Road
- Falaise Road, from Claymor Avenue to Prince of Wales Drive

Who: The City of Ottawa has retained the contractor, Aecon Construction, to complete the work.

Accessibility

Accessibility is an important consideration for the City of Ottawa. The City makes every effort to provide access through and around construction sites. If you require special accommodations, please contact the undersigned. Accessible formats and communication supports are available, upon request, at the following link: www.ottawa.ca/accessibleformat

Traffic Management

In order to accommodate the proposed construction, Senio Avenue and Claymor Avenue (from Meadowlands Drive to Normandy Crescent) will be closed to all but local traffic. Access to private properties, in addition to pedestrian and cycling access, will be maintained throughout the construction period. Residents can expect construction traffic and activity on Senio Avenue, Claymor Avenue and Falaise Road.

On-Street Parking and Local Access

As the various road reconstruction activities are in progress, on-street parking will be restricted. Local access will be maintained to residents, schools and emergency vehicles.

Periodically, vehicular access to your property may be unavailable. The Contractor is required to ensure that homeowners have access to their property. In the event that access to your driveway is restricted for a short period due to construction activities, you will be contacted in advance by



NOTICE TO RESIDENT

the City of Ottawa site inspector and given a temporary *On-Street Parking Permit* that will allow on-street parking within two blocks of your residence when these disruptions occur.

Impact on the Right of Way and Adjacent Private Properties

The reconstruction is within the City's right of way but may result in some disruption to part of the private property directly adjacent to the work. The City will reinstate sections of landscaping, driveways and walkways that are disturbed by construction. However, if you have plants or any other assets located within the City's right of way that you want to preserve, we suggest that you may want to move the plants in preparation for the construction work.

Lawn Irrigation Systems

If you own a subsurface lawn irrigation system, please notify the City Project Manager identified below.

Construction Disruptions

The Contractor will take every precaution to minimize interruptions to the everyday life of your family and/or operation of your business, but, as you can appreciate, there may be some inconvenience during the course of the work, such as traffic delays, noise, dust and vibration. You may also feel vibrations due to heavy equipment operations. Vibrations from construction activities are quite common and rarely cause any problems. We would like to thank you for your patience and co-operation.

For construction activity hours of work, the City of Ottawa follows provincial requirements and the City's Noise By-law (2017-255).

Pre-Construction Inspection

The Contractor is required to carry out an interior and exterior pre-construction inspection of homes in the work area, if the homeowner is in agreement. The purpose of the pre-construction survey is to document current building and landscape conditions before construction commences. A representative from the contractor, **Blastek Engineering**, will be contacting you about these inspections.

It is to your benefit to allow the inspection to be conducted on your property, as it may assist with establishing the impact, if any, that construction has had at your property after work is complete.

In addition, you may wish to complete your own survey of pre-construction conditions on your property. Your survey should include photographs.

As part of this Contract, the Contractor is assuming full responsibility for the construction work until it is entirely complete as well as any damages to private property resulting from these construction activities. In the event of such occurrences, all claims for damages should be immediately reported both verbally and in writing to the Contractor and to the City on-site Representative. This will ensure prompt notification of appropriate authorities to complete the claim investigations.

Temporary Water Services

During the replacement of the watermain on Senio Avenue and Claymor Avenue (from Meadowlands Drive to Normandy Crescent), water will be supplied to buildings by temporary water lines. While your property is on this temporary service, your water usage will be estimated as the temporary service is not metered. Your water bill will be based on the past average water usage for your address. If you have any questions regarding your water bill, please contact Revenue at 613-580-2444 or by email at WS-Billing@ottawa.ca.

Municipal fire suppression will continue during the construction period. Please note that private fire suppression systems may be impacted due to temporary water lines. If you have a private fire suppression system, it is recommended that you make arrangements with a fire protection services company in order to determine the extent of any impact. For information on minimizing your fire risk, contact the City's Fire Services at 613-580-2424 ext. 15371 (East) or ext. 15372 (West).

We apologize in advance for any disruptions in water service during construction. Any problems with the temporary water services can be directed to the City on-site representative or call the City of Ottawa at 3-1-1 in the evenings or weekends.



NOTICE TO RESIDENT

Private Water Services

If your house/building was built prior to 1955, there is a possibility that your private water service may have been constructed using lead pipe (modern pipes are copper or HDPE). For those homes with a lead water pipe supplying water to the water meter, there is information regarding the City's Lead Pipe Replacement Program available on the City's website, Ottawa.ca/leadpipes, or call 3-1-1.

For any emergency outside normal working hours on weekdays and weekends, please call the City of Ottawa at 3-1-1.

Contact Information

City Project Manager

Jeff DeLoyde, P.Eng.
Senior Engineer, Infrastructure Projects
100 Constellation Drive, Ottawa, ON K2G 6J8
Tel.: 613-806-1828
Email: Jeff.DeLoyde@ottawa.ca

Contract Administrator

Andrew Arsenault, P.Eng.
Robinson Consultants
Tel: 613-864-8421
Email: aarsenault@rcii.com

City On-Site Representative

Trent Bowden
Inspector
Tel.: 613-769-8388
Email: Trent.Bowden@ottawa.ca

Contractor Representatives

Travis Jones, Project Manager
Tel.: 613-314-7690
Email: tjones@aecon.com

cc: Councillor Riley Brockington, Ward 16 – River



Keep your tap water lead-free

Living in a home built before 1955?



ottawa.ca **3-1-1**
TTY/ATS 613-580-2401

If your home was built prior to 1955, you may have a lead water service pipe connecting your home to the City's water supply.

Get the lead out!



Drinking water supplied by the City is lead-free. However, trace amounts of lead can dissolve into drinking water during contact with your home's lead pipes (including your water service pipe), brass fixtures, and lead solder. This may impact the safety of your tap water.

The visible portion of your water service pipe is located between your basement's concrete floor and your water meter. Lead pipes are dull grey and easily scratched by a hard object.

To minimize lead exposure from tap water, you're encouraged to:

- Run your tap for approximately **2 minutes** to flush stagnant water sitting in your water service pipe prior to drinking or cooking.
 - The cost of water is approximately 2 cents for a two-minute tap flushing.
- Use a **tap or pitcher-style filter** to remove lead from tap water when used for drinking and cooking.
 - Filters certified to NSF/ANSI 53 standard for lead removal are recommended.
- Take advantage of the **Lead Pipe Replacement Program** (ottawa.ca/leadpipes) to help you replace your water service pipe.
- Call **3-1-1** to have your tap water tested for lead, at no charge.

Lead and your health

- Exposure to small amounts of lead is especially harmful for pregnant women and can have harmful effects on a child's development.
- For further health-related information, contact Ottawa Public Health at 613-580-6744 (TTY: 613-580-9656) or by email at healthsante@ottawa.ca.

Learn more about keeping your tap water lead-free at ottawa.ca/leadfree.

Projet de réfection intégrée de la chaussée, des égouts et de la conduite d'eau principale des avenues Claymor et Senio et du chemin Falaise Contrat n° CP000382

TRAVAUX

Mars 2021

Madame, Monsieur,

La pandémie de COVID-19 constitue une situation sans précédent et la Ville d'Ottawa est bien résolue à protéger les gens et la communauté. Le gouvernement de l'Ontario a autorisé certaines entreprises et certains lieux de travail, notamment tous les chantiers de construction municipaux, à poursuivre leurs activités moyennant qu'ils respectent des protocoles stricts en matière de santé publique et de sécurité. La Ville travaille en étroite collaboration avec le secteur et respecte les restrictions et les recommandations émises par les autorités sanitaires municipales, provinciales et fédérales ainsi que par le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.

À partir du mois d'avril, la Ville d'Ottawa commencera des travaux de réfection d'égouts et de conduites d'eau principales ainsi que de réfection complète de chaussées de votre voisinage.

Vous trouverez de l'information sur le projet de réfection intégré des conduites d'eau principales, des égouts et de la chaussée des avenues Claymor et Senio ainsi que du chemin Falaise sur ottawa.ca/avenueclaymor.

Quoi : Les travaux comprennent le remplacement des égouts et des conduites d'eau principales ainsi que la réfection complète des chaussées. Ils comprennent également l'aménagement d'un nouveau trottoir du côté est de l'avenue Claymor, de la promenade Meadowlands jusqu'au chemin Falaise.

Pourquoi : Ces travaux doivent être effectués pour améliorer l'infrastructure vieillissante et pour améliorer la fiabilité de celle-ci.

Quand : Les travaux sur l'avenue Senio et l'avenue Claymor, de la promenade Meadowlands jusqu'au croissant Normandy, commenceront en avril 2021. Des travaux d'aménagement paysager et d'asphaltage seront également réalisés sur le chemin Falaise et sur l'avenue Claymor, du croissant Normandy jusqu'au chemin Falaise. Les travaux seront terminés à la fin de l'automne 2021.

Où :

- Avenue Senio, du croissant Normandy jusqu'au chemin Falaise
- Avenue Claymor, de la promenade Meadowlands jusqu'au chemin Falaise
- Chemin Falaise, de l'avenue Claymor jusqu'à la promenade Prince of Wales

Qui : La Ville d'Ottawa a retenu les services d'Aecon Construction Ontario East Ltd. pour exécuter les travaux.

Accessibilité

La Ville d'Ottawa accorde une grande importance à l'accessibilité. C'est pourquoi elle met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux zones de construction et aux secteurs avoisinants. Si vous avez des besoins particuliers en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec la personne soussignée. Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande, à l'adresse www.ottawa.ca/formatsaccessibles.

Gestion de la circulation

Afin de permettre la réalisation des travaux proposés, l'avenue Senio et l'avenue Claymor (de la promenade Meadowlands jusqu'au croissant Normandy) seront fermées à toute circulation, sauf la circulation locale. L'accès aux propriétés privées ainsi que l'accès pour les piétons et les cyclistes seront maintenus pendant toute la durée des travaux. Les résidents peuvent s'attendre à la présence de véhicules et d'activités de construction sur l'avenue Senio, l'avenue Claymor et le chemin Falaise.

Stationnement sur rue et accès local

Pendant les différents travaux de réfection de la chaussée, le stationnement sur rue sera interdit. L'accès local sera maintenu pour les résidents du secteur, les écoles et les véhicules d'urgence.

À certains moments, il se peut que votre propriété soit inaccessible en voiture. L'entrepreneur est tenu de s'assurer que les propriétaires ont accès à leur propriété. Si les travaux vous empêchent d'avoir accès à votre entrée de cour pour une courte période, l'inspecteur de chantier de la Ville d'Ottawa communiquera avec vous à l'avance pour vous remettre un *permis de stationnement sur rue* temporaire qui vous permettra de garer votre véhicule dans la rue, à moins de deux pâtés de maisons de votre domicile.

Répercussions sur l'emprise et les propriétés privées adjacentes

Les travaux de reconstruction, qui se dérouleront sur l'emprise de la Ville, pourraient avoir des répercussions sur une partie des propriétés privées adjacentes au chantier. La Ville remettra en état toute partie d'aménagement paysager, d'entrée de cour et d'allée piétonne qui aura été perturbée par les travaux. Si toutefois il y a, sur l'emprise de la Ville, des végétaux ou d'autres biens que vous voulez conserver, nous vous suggérons de bien vouloir les déplacer en prévision des travaux.

Systèmes d'irrigation des pelouses

Si vous possédez un système d'irrigation souterrain pour votre pelouse, veuillez en aviser le gestionnaire de projet de la Ville aux coordonnées ci-dessous.

Inconvénients causés par les travaux

L'entrepreneur mettra tout en œuvre pour minimiser les répercussions des travaux sur la vie quotidienne de votre famille ou sur les activités de votre entreprise, mais vous devez vous attendre à certains inconvénients pendant la durée des travaux, comme un ralentissement de la circulation, du bruit, de la poussière et des vibrations. Il est également possible que vous ressentiez des vibrations en raison de l'utilisation d'équipement lourd. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause généralement pas de problème. Nous tenons à vous remercier de votre patience et de votre collaboration.

En ce qui concerne les heures d'activité du chantier, la Ville d'Ottawa suit les exigences provinciales ainsi que son Règlement sur le bruit (n° 2017-255).

Inspection préalable aux travaux

Avant le début des travaux, l'entrepreneur est tenu d'effectuer l'inspection préalable (intérieure et extérieure) de tous les immeubles se trouvant dans la zone touchée par les travaux si le propriétaire y consent. Cette inspection préalable vise à consigner l'état actuel du bâtiment et du terrain avant le début des travaux. Un représentant ou un agent de l'entrepreneur, **Blastek Engineering**, communiquera avec vous pour la tenue de l'inspection.

Nous vous recommandons de consentir à cette inspection, car elle pourrait contribuer à établir, une fois les travaux terminés, les répercussions que la construction pourrait avoir eues sur votre propriété.

Vous pouvez également effectuer votre propre évaluation afin de déterminer l'état de votre propriété avant les travaux. Votre inspection devrait comprendre la prise de photographies.

Aux termes de ce contrat, l'entrepreneur est tenu entièrement responsable des travaux jusqu'à leur achèvement complet ainsi que de tout dommage aux propriétés privées qui pourrait en découler. Le cas échéant, toute réclamation devra être transmise sans tarder par voie orale et écrite à l'entrepreneur et au représentant de la Ville sur le chantier. Ainsi, les autorités compétentes seront avisées promptement et pourront mener les enquêtes nécessaires.

Service provisoire d'alimentation en eau

Pendant le remplacement de la conduite d'eau principale sur l'avenue Senio et l'avenue Claymor (de la promenade Meadowlands jusqu'au croissant Normandy), les immeubles seront alimentés par des conduites d'eau temporaires. Votre consommation d'eau pendant cette période sera estimée, puisque cette conduite temporaire n'est reliée à aucun compteur. Votre facture d'eau sera établie d'après la moyenne de votre consommation d'eau antérieure. Si vous avez des questions concernant votre facture d'eau, veuillez vous adresser à la Direction des recettes, au 613-580-2444 ou à AWS-Billing@ottawa.ca.



AVIS AUX RÉSIDENTS

Les systèmes municipaux d'extinction des incendies seront maintenus durant cette période. Veuillez noter que les systèmes privés d'extinction d'incendie pourraient être touchés en raison des conduites d'eau temporaires mises en place. Si vous avez un système d'extinction d'incendies résidentiel, on vous recommande de consulter une entreprise de services de protection contre les incendies afin de déterminer l'ampleur des répercussions possibles. Pour savoir comment réduire le plus possible le risque d'incendie, veuillez appeler le Service des incendies d'Ottawa au 613-580-2424, poste 15371 (Est) ou 15372 (Ouest).

Nous nous excusons à l'avance des interruptions possibles de l'alimentation en eau durant les travaux de construction. Les problèmes concernant le service temporaire d'alimentation en eau doivent être signalés au représentant de la Ville sur place, ou en téléphonant au Centre d'appels de la Ville d'Ottawa au 3-1-1 les soirs et les fins de semaine.

Branchement d'eau privé

Si votre résidence ou bâtiment a été construit avant 1955, il est possible que le branchement d'eau privé de votre domicile soit en plomb (les conduites modernes sont en cuivre ou en polyéthylène haute densité). Pour les propriétés ayant une conduite d'eau en plomb qui se rend jusqu'au compteur d'eau, vous trouverez des renseignements concernant le Programme de remplacement des conduites en plomb de la Ville sur le site Web de la Ville à l'adresse www.ottawa.ca/conduitesenplomb ou en composant le 3-1-1.

Pour toute urgence après les heures normales de travail en semaine ou la fin de semaine, veuillez communiquer avec la Ville au 3-1-1.

Coordonnées

Gestionnaire de projet de la Ville

Jeff DeLoyde, M.A.Sc., ing.
Ingénieur principal, Projets d'infrastructure
100, promenade Constellation
Ottawa (Ontario) K2G 6J8
Téléphone : 613-806-1828
Courriel : Jeff.DeLoyde@ottawa.ca

Administrateur du contrat

Andrew Arsenault, ing.
Robinson Consultants
Téléphone : 613-864-8421
Courriel : aarsenault@rcii.com

Représentant de la Ville sur le chantier

Trent Bowden
Inspecteur
Téléphone : 613-769-8388
Courriel : Trent.Bowden@ottawa.ca

Représentant de l'entrepreneur

Travis Jones, gestionnaire de projet
Téléphone : 613-314-7690
Courriel : tjones@aecon.com

c. c. : Riley Brockington, conseiller du quartier 16 — Rivière



Pour une eau du robinet sans plomb

Votre résidence a-t-elle été construite avant 1955?



ottawa.ca **3-1-1**
TTY/ATS 613-580-2401

Si c'est le cas, le branchement d'eau, qui relie votre résidence au réseau d'approvisionnement en eau de la Ville, pourrait être en plomb.

Dites adieu au plomb!



L'eau potable de la Ville est exempte de plomb. Toutefois, des quantités infimes peuvent se dissoudre dans l'eau potable au contact de conduites en plomb (comme votre branchement d'eau), d'accessoires en laiton et de soudures au plomb. La salubrité de votre eau du robinet pourrait donc être compromise.

La section visible de votre branchement d'eau se situe entre le sol en béton de votre sous-sol et votre compteur d'eau. Les conduites en plomb sont de couleur gris terne et il est facile de les rayer avec un objet dur.

Voici ce que vous pouvez faire pour réduire l'exposition de l'eau du robinet au plomb :

Avant de boire de l'eau du robinet ou de vous en servir pour cuisiner, **laissez-la couler pendant environ deux minutes** pour évacuer l'eau stagnante de votre branchement d'eau;

- Une quantité d'eau qui coule pendant deux minutes coûte environ deux cents;

Utilisez un filtre pour robinet ou de type pichet pour réduire au minimum le plomb dans l'eau du robinet servant à la consommation et à la cuisson :

- Pour éliminer le plomb, les filtres certifiés selon les exigences de la norme NSF/ANSI 53 sont recommandés;

Profitez du **Programme de remplacement des conduites en plomb** (ottawa.ca/conduitesenplomb) pour faire remplacer votre branchement d'eau;

Appelez le 3-1-1 pour demander une analyse gratuite de votre eau du robinet.

Le plomb et votre santé

- L'exposition à de faibles quantités de plomb est particulièrement nocive pour les femmes enceintes et peut nuire considérablement au développement de l'enfant;
- Pour obtenir de plus amples renseignements en matière de santé, communiquez avec Santé publique Ottawa en composant le 613-580-6744 (ATS : 613-580-9656) ou en envoyant un courriel à l'adresse healthsante@ottawa.ca.

Pour en savoir plus sur la façon d'éviter la présence de plomb dans votre eau du robinet, consultez ottawa.ca/sansplomb.